

La Communauté d'intérêt – Initiatives Successions d'Artistes CI-ISA / IG-KNI se présente

Les fonds d'artistes, tout comme les collections des institutions de mémoire, font partie du patrimoine culturel de la Suisse et sont d'une valeur inestimable du point de vue de l'histoire de l'art et de la culture. Les artistes moins connus, souvent des artistes régionaux, ne sont pas représentés dans les institutions de mémoire et risquent de tomber dans l'oubli. C'est pourquoi les initiatives de successions d'artistes apportent depuis des années une contribution importante à la préservation et à l'entretien du patrimoine culturel de la Suisse. Sans elles, de nombreuses œuvres d'art ne seraient pas conservées pour les générations futures.

La Suisse compte six initiatives de successions d'artistes ancrées au niveau régional. Les fonds qu'elles gèrent augmentent d'année en année. C'est un grand défi que d'inventorier, d'archiver, de conserver dans des conditions muséales et de rendre accessibles au public les œuvres d'art acceptées ainsi que les documents d'archives correspondants, souvent volumineux, avec les moyens à disposition. Pour couvrir leurs frais fixes (frais de stockage et de personnel), les initiatives de successions d'artistes dépendent d'un engagement à long terme et d'un engagement fidèle de la part des partenaires de soutien. Cela peut prendre la forme d'une contribution financière ou de la mise à disposition d'un espace d'archivage ou d'exposition temporaire planifiable à long terme.

En 2019, les initiatives en matière de successions ont fondé la communauté d'intérêts nationale/Interessengemeinschaft Künstlernachlass-Initiativen IG-KNI (cf. www.ig-kni.ch) afin de se mettre en réseau. La IG-KNI s'engage à sensibiliser le public à l'importance des legs d'artistes. En outre, elle souhaite faire évoluer les mentalités des artistes et des organismes de promotion culturelle vers une gestion durable et prévoyante de l'héritage culturel futur de la Suisse. La diversité de ce patrimoine doit ainsi être préservée pour les générations futures. Dans ses objectifs, la IG-KNI s'engage à respecter la charte suivante :

- **Six institutions - cinq valeurs** : les membres de la IG-KNI s'engagent pour l'intégrité, le professionnalisme, la fiabilité, la transparence et la continuité.
- **Diversification des fonds d'artistes** : Les initiatives de la IG-KNI en matière de legs s'engagent, en complément des institutions de mémoire, à attirer l'attention du public sur l'importance et la conservation des successions d'artistes reçus au niveau régional, afin de permettre une écriture plus complète, car plus diversifiée, de l'histoire de l'art.
- **Faire connaître les initiatives patrimoniales** : La IG-KNI s'engage à sensibiliser le public à l'importance des initiatives de successions d'artistes. Elle souhaite même provoquer un changement de paradigme, de sorte qu'à l'avenir, la promotion des artistes implique également l'entretien durable de leur production artistique.
- **Meilleures pratiques, exploitation des synergies et mise en réseau vers l'extérieur** : La IG-KNI encourage l'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques entre les initiatives en matière de succession. En tant que centre de compétences, elle se porte garante de l'optimisation et du partage de l'expertise acquise. Elle soutient la création d'autres initiatives régionales en matière de patrimoine et les conseille. Une réunion du réseau a lieu au moins une fois par an. En outre, la IG-KNI entretient des échanges permanents avec des parties prenantes importantes en Suisse et à l'étranger.
- **Assurance qualité et durabilité** : la IG-KNI s'efforce de créer des lignes directrices pour la conservation des fonds et de garantir que toutes les ressources sont utilisées de manière efficace et responsable. L'objectif est de faire en sorte que les fruits du travail de conservation des initiatives en matière de successions soient préservés non seulement dans le présent, mais aussi à l'avenir. Le service de consultation pour les successions d'artistes de l'Institut suisse pour l'étude de l'art (SIK-ISEA) assiste la IG-KNI dans cette tâche.

La IG-KNI soutient les différentes initiatives de successions d'artistes dans la recherche de fonds en s'engageant activement pour des partenariats de promotion pluriannuels. Par exemple, la dernière fois en participant à la consultation sur le message culture 2025-2028 ou maintenant en sensibilisant les institutions de soutien aux demandes des initiatives de successions d'artistes.

Les initiatives de successions d'artistes ne peuvent pas exister uniquement grâce à des financements de démarrage ! Aidez-nous à préserver le patrimoine culturel national dans toute son étendue et sa diversité : Devenez un partenaire fixe et donc planifiable des initiatives de successions d'artistes Suisses !